



Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 30 novembre 2009.

PV du CA du 06 novembre 2009.

Tenu dans les locaux de la Compagnie de Liège (403 LIE).

Présents : P. Meunier P. Wiggeleer, F. Hanique, P.J. Lemaire, M. Ronsse., B. Florent,
E. de Ryckere, G. Delcominette, H. Willems.
L. Lejeune (Secrétaire administratif).

Excusés : C. Boxho, P. Delvaux, J. Rosière.

Ouverture de séance : 19h30

ORDRE DU JOUR : 8 pages

1. Accueil par le Président:

-1- Accueil des membres du C.A. :

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Remplacement d'un membre du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration à la suite de l'acceptation de la démission de Madame Meyer Nathalie de sa fonction d'administratrice (CA du 02-10-2009) a fait appel à candidature pour assurer la fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Appel à candidature par un communiqué en page 3 de l'archer (4^{ème} trimestre 2009) ainsi que sur le site de la LFBTA.

Une candidature est parvenue chez le Président : Monsieur Bernard Florent.

Le Conseil d'administration remercie Monsieur Florent et le charge d'assumer la fonction jusqu'à l'assemblée générale de février 2010 décision à l'unanimité des présents.

Pour rappel :

Statuts Art 29 : En cas de vacance au cours d'un mandat, le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, charger un de ses membres ou un tiers d'assurer la fonction jusqu'à la prochaine assemblée Générale statutaire qui nommera un Administrateur pour achever le mandat.

3. Accueil des Nouveaux Membres et Transferts 2009-2010 :

ACCUEIL NOUVEAUX MEMBRES :

Accueil n°1 2010 (septembre 2009) : 86 nouveaux membres, 25 cercles concernés.

Accueil n°2 2010 (octobre 2009) : 183 nouveaux membres, 36 cercles concernés

Accueil n° 3 (1^{ère} partie) 2010 (novembre 2009) : 8 nouveaux membres, 1 cercle concerné.

Le conseil d'administration étendu aux délégués, réuni dans les conditions requises par les statuts, entérine l'inscription de 277 nouveaux membres (copies des listes jointes à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA, ont été remises aux administrateurs et délégués présents).

TRANSFERT 2009-2010 :

56 demandes de transferts (conformes à l'art 52 des statuts et à l'art 6.2. du R.O.I.) ont été envoyées à la LFBTA.

Le conseil d'administration étendu aux délégués, réuni dans les conditions requises par le R.O.I., entérine les 56 transferts (copies de la liste jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA, a été remise aux administrateurs et délégués présents).

Refus d'accorder un transfert par un cercle :

Le cercle 311 PAC a envoyé par courrier recommandé au Président de la LFBTA, un dossier argumentant la raison pour laquelle il refuse de signer le Transfert de Monsieur Alain Autem.

Monsieur Alain Autem a envoyé un courrier au délégué de la Province du Hainaut. Courrier par lequel il demande au CA de solutionner le refus de signer son transfert par PAC.

Le secrétaire administratif se basant sur le décret du 02-12-2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française, intervient pour dire : « il est interdit de refuser un transfert, même pour dette vis-à-vis du cercle quitté. Pour régler ce litige, le cercle doit ester devant les tribunaux civils ».

Pour information :

Art. 9 du décret : tout membre a le droit de mettre fin chaque année à son affiliation à l'issue de la période de transfert arrêtée statutairement par la fédération ou l'association, en LFBTA, l'art. 52 des Statuts fixe la période du 01 au 30 septembre.

Art. 10 § 1^{er} du décret : Le passage d'un sportif d'un cercle vers un autre est obligatoirement libre de toute prime de transfert, qu'elle qu'en soit sa nature.

Art. 10 § 2 du décret : seule une indemnité de formation peut être réclamée à l'occasion d'un transfert pour autant que la fédération ou l'association en ait inscrit le principe dans ses statuts, en LFBTA, l'art 52 des statuts dit : *l'octroi de toute indemnité ou de tout avantage en nature est interdit.*

Art. 10 § 3 du décret : Tout litige éventuel qui pourrait intervenir concernant l'indemnité de formation ne peut empêcher le sportif d'être transféré selon son souhait.

Monsieur Wegria (juriste AISF) contacté par le secrétaire administratif à l'issue du présent CA confirme que l'on ne peut s'opposer à un transfert.

Madame Gavage (Avocate au barreau de Bruxelles, Administratrice du COIB, chargée du cour « Les aspect juridique du sport » de la formation AISF de gestionnaire de Fédération) confirme dans son cour que le transfert doit être autorisé et précise que cette notion ressort encore plus dans la jurisprudence et dans la doctrine.

Le conseil d'administration étendu aux délégués, réuni dans les conditions requises par le R.O.I., se doit d'appliquer le décret. Il décide (à l'unanimité) d'autoriser le transfert de monsieur Alain Autem pour autant que le cercle qu'il désire rejoindre, informé de la présente délibération, accepte de l'accueillir. (Les copies de la lettre recommandée de PAC, de la lettre de Monsieur Autem ainsi que des informations reçue de Madame Gavage et Monsieur Wegria sont jointes à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

Le secrétaire administratif préparera un courrier que le Président enverra au cercle PAC et à Monsieur Autem. Ce courrier contiendra les arguments juridiques nécessaires pour appuyer la décision du CA.

4. Gestion Sportive ... Direction technique :

- **Gestion du haut niveau** : La direction technique avait convié les élites à se retrouver le 11 octobre 2009.

- Le nouvel organigramme sportif a été présenté et commenté.
- Le dossier (fichier) à remplir par les archers de l'équipe LFBTA et destiné au plan programme 2010 est présenté et expliqué.

Gestion des archers FITA :

- Le directeur Technique et la secrétaire générale ont rencontré le 20 octobre 2009 l'inspecteur ADEPS Michel Franic pour prendre la température des souhaits de l'ADEPS en matière de Plan Programme 2010.

- La LFBTA, conformément à la politique que souhaite l'instance qui nous subsidie (politique basée sur les directives du Ministre Daerden ex-ministre des Sports) met en avant dès aujourd'hui la discipline olympique de notre sport, à savoir : les archers recurve FITA.

Informé que dans cette discipline nous ne pouvons aujourd'hui présenter que des jeunes archères et archers, l'inspecteur ADEPS remarque que c'est l'occasion de reprendre le travail à la base en planifiant pour 2012, voir 2016.

Le Plan Programme 2010 de la LFBTA s'articule autour des jeunes archers recurve. Sa planification vise 2016 plutôt que 2012. Le Plan Programme a été élaboré par le Directeur technique, aidé pour l'aspect financier par le trésorier et pour le rapport 2009 par les Secrétaires général et administratif.

Quant aux subsides 2010, notre espoir est que le Ministre Antoine (en charge des Sport depuis juin 2009) n'applique pas la même politique que son prédécesseur, faute de quoi les subsides pour toutes autres disciplines qu'olympique seraient réduits à peaux de chagrin.

Le directeur technique considère qu'il sera amené à l'avenir à élaborer des plans programmes sur quatre années plutôt que sur une seule.

- Un stage a été organisé le 24-10-2009 dans les installations de FOA, mises gracieusement à disposition par le cercle. Merci.

- Quelques dates de stages pour les archers FITA (jeunes et seniors ensemble) sont retenues : 15-11-2009 à FBG, le 29-11-2009 à CMA et le 20-12-2009 (lieu reste à définir).

- Informés de la réalité décrite ci-avant, les archers compound souhaitent toutefois pouvoir continuer de participer aux stages et fixer plusieurs dates de compétitions encadrées par Philippe Prieels (chargé du suivi des compounds FITA en aide au DT).

- Commission 14 : les critères pris en compte seront ceux de 2006. Il est toutefois temps de prendre rendez-vous pour mettre à jour nos critères.

Gestion des archers FIELD :

- Claude Gysen (chargé du suivi des archers Fields) se propose de rechercher des Sponsors pour le FIELD. Il souhaite toutefois avoir l'assurance que les fonds qu'il pourrait trouver seront bien destinés au seul financement de l'équipe FIELD. Le courrier de monsieur Gysen est joint à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA.

Le conseil d'administration donne son accord (unanimité), avec toutefois quelques restrictions : que les sociétés démarchées ne soient pas concurrentes directes des sponsors de la FRBTA, de la LFBTA et qu'aucune publication publicitaire compensatoire (gratuite) dans la revue « l'Archer » ne soit proposée.

Gestion des archers Nature 3D :

- Henri Willems (chargé du suivi des archers 3D) s'informe près du Trésorier, du budget qu'il peut espérer pour la gestion des entraînements de l'équipe nature. En effet, ceux-ci entraîneront quelques frais, tel que droit de blason, etc.

Le Trésorier demande une estimation du coût avant de proposer un budget.

Il sera organisé un entraînement par mois pour l'équipe 3D, parfois en même temps que les autres disciplines, parfois seul pour des entraînements plus spécifiques 3D.

Il est demandeur de conseils en matière d'entraînement que pourrait lui suggérer tout qui à plus d'expérience que lui en la matière.

Critères de sélection :

- Critères de sélection pour le Championnat d'Europe en salle: ils sont sur le site.
- Le directeur technique a établi des critères (points) pour faciliter les sélections.
- Priorité est de mise pour les longues distances, pas pour la salle.

A l'exception d'une seule, la commission de sélection a retenu toutes les candidatures déposées.

Cela signifie que tous les archers sont inscrits au plan Programme 2010. Cela ne signifie nullement qu'ils ont tous une participation en GP, coupes juniors ou autres championnats internationaux en poche. Ils doivent maintenant nous prouver que nous avons eu raison de miser sur eux.

LISTE DES ARCHERS DE L'EQUIPE LFBTA (inscrits au PP)

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Elites Internationales Seniors :

CH	FITA	KYRITSOGLOU	Sam
RD	FIELD	PRELIPCEAN	Marina
LBH	FIELD	BOTTIAU	David
CH	FIELD	DENAYER	Sébastien
LBH	3D	VERRIER	Serge

ESPOIRS SPORTIFS

Elites internationales Juniors :

RDJ	FITA/FIELD	GOBELS	Zoé
RHJ	FITA	LEBLANC	Clément
CDJ	FITA	PRIEELS	Sarah

Elites internationales Seniors

CD	FITA	DESSOY	Catheline
CH	FITA	AERTS	Grégory
CH	FITA	DEPOITIER	Julien
CH	FITA	VANDEPOELE	Mathieu

ELITES FEDERALES

Elites Fédérales Internationales Seniors

CD	FITA	MASSINA-GILLET	Michèle
CH	FITA	VAN ELVEN	Cédric
CH	FIELD	VANDERVELDEN	Vincent
IBD	3D	BOXHO	Claudine
IBH	3D	DE WRANGEL	Simon
IBD	3D	TOUSSAINT	Mireille
IBH	3D	HEINE	Jean-Marc
BBH	3D	LUCAS	André
BBH	3D	DELMARCHE	Jean-Marc
BBH	3D	BUNGENEERS	Daniel
CH	3D	HUBERTY	Eddy

Elites Fédérales Internationales Juniors

RHJ	FITA	ROYEN	Laurent
RHJ	FITA	VANDERGUCHT	Jonathan
RHJ	FITA	MASURE	Nicolas
CDJ	FITA	VERDIN	Elke
CHJ	FITA	MOEMAERS	Corentin
CHJ	FITA	VANREYBROUCK	Nicolas

Elites Fédérales Nationales Juniors

RHJ	FITA	MATTON	Nicolas
RHC	FITA	SLAVIERO	Claudio

Jeunes en cours de détection

RDC	FITA	PETRUS	Lora
RDC	FITA	DELBROUCK	Mélissa
RHC	FITA	SCHOMMERS	Nicolas
RHC	FITA	CUSOMANO	Hugo
CHC	FITA	HENRY	Arnaud
RHJ	FITA	GYSEN	Julien
RHB	FITA	ANSIAUX	Olivier
CHJ	FITA	VERHOEVEN	Sébastien
CHJ	FITA	SCARCERIAUX	Baptiste

- **Championnats de Belgique** : à la demande de la HBL, l'U.C. a arrêté les dates des championnats de Belgique en salle comme suit ...

- Championnat de Belgique des Jeunes, le dimanche 21 février 2010.
- Championnat de Belgique des Séniors, Masters et Vétérans, le dimanche 28 février 2010.

- KJSS est candidat à l'Organisation du championnat de Belgique Séniors, Masters et Vétérans.

Pour les organisateurs de Championnats : Les Banderoles KIA sont à disposition au secrétariat de la HBL.

L'U.C. autorise les archers internationaux à se présenter en tenue nationale dans les Championnats belges.

L'U.C. rappelle que les organisateurs des championnats nationaux doivent recevoir son aval avant tout achat de médailles.

Le délégué Tir Nature signale avoir fait en temps et heure la demande près du trésorier de la FRBTA (PJ Lemaire) et ajoute que lors de la remise des médailles du Championnat de Belgique 3D, le Secrétaire général de la FRBTA (Frans Deschuter) lui a affirmé être content qu'il ait pris l'initiative, la FRBTA n'en ayant pas suffisamment.

L'U.C. souhaite qu'à l'avenir les candidatures élaborées suivant le format d'organisation retenu cette année aux championnats de Belgique d'Anvers, soient prioritaires.

Qui pourra reconduire une telle organisation, et surtout attirer 20.000 € de sponsoring ?

Appel est lancé aux membres afin que soient sollicitées vos communes. Appel est lancé pour les organisations futures même et surtout au-delà de 2010. Annonce à mettre sur le site.

- **Catégorie vétérans** : l'U.C. a marqué son accord pour que les catégories « Vétérans » soient présentes lors des championnats de Belgique. Il y a été également décidé d'attribuer les records nationaux pour les Vétérans.

- **Catégories Master - Vétérans** : aujourd'hui uniquement trois demandes pour rester en catégorie Master reçues du cercle de LIE et une reçue du cercle de FOA : Francine Hanique, Guy Delcominette, Verlainne Albert et Heyvaert Etienne.

- **Pôle Jeune** : deux nouvelles demandes d'intégrer le « Pôle Jeune » sont parvenues : Petrus Lora de GAU (1^{ère} année recurve cadette) et Scarcériaux Baptiste de FAC (1^{ère} année compound cadet).

5. Arbitrage :

- Le responsable à l'arbitrage a assisté du 23 au 25 octobre 2009, au séminaire d'arbitrage organisé en Allemagne. Durant cette session, un examen d'arbitre continental, auquel se présentait Bernard Florent, était organisé. Le conseil d'administration donne son accord (unanimité) pour une participation LFBTA aux frais de séminaire, le trésorier fera le nécessaire.

En attente des résultats lors du CA, nous pouvons aujourd'hui confirmer que la LFBTA compte un arbitre international (continental) de plus : félicitation Bernard.

- Le responsable à l'arbitrage doit faire face à une surcharge de travail au sein de la société qui l'occupe. C'est pourquoi il souhaite être soulagé dans sa charge d'administrateur. Il propose que la gestion de l'arbitrage en LFBA soit assurée à l'avenir par Bernard Florent, étant entendu qu'il reste disponible pour toute aide ponctuelle souhaitée. Le Conseil d'Administration marque son accord pour la passation de responsabilité.

- Un projet de bulletin d'information « arbitrage » calqué sur la formule de « l'Info-flash » est actuellement en gestation. Un premier jet test sera envoyé aux administrateurs et délégués pour avis avant d'éditer le premier numéro. Numéro qui sera adressé via internet aux arbitres et aux délégués provinciaux et nature.

- **Modifications au règlement FITA applicables au 01 avril 2010** : document qui les présente est remis aux administrateurs et délégués présents, copie dans l'encadrement ci-après.

- la FITA n'a pas encore arrêté son choix pour les blasons « hit-mis » qui devrait être utilisés dans le cadre de la nouvelle organisation des tirs pour les archers compound FITA.

- Un accord du national devrait être confirmé lors de la prochaine réunion de l'UC à propos de l'application des « sets » dès le 1^{er} avril 2010.

- dès le 1^{er} avril 2010, les distances internationales pour les archers « Masters » seront celles appliquées pour les « Cadet(te)s ».

Modifications applicables au 01/04/2010

1° - Temps pour monter en ligne :

il ne sera plus question d'un temps de 20 secondes alloué aux archers pour monter sur la ligne de tir après les deux coups de sifflet annonçant le début de la série, mais bien **10 secondes**, ce, **quelle que soit la phase dans laquelle la compétition se trouve**. Ce temps de 10 secondes est applicable tant pour les tirs de qualification que pour les matchs (duels) et pour toutes les classes d'arcs.

2° - Les matchs (duels, phases éliminatoires) seront tirés sous forme de sets :

Le nombre de sets sera établi comme suit :

Des 1/64^{ème} de finales jusqu'au 1/8^{ème} de finale, il y aura un maximum de 3 sets qui pourront être tirés (un set se composant d'une volée de 6 flèches)

A partir des 1/4 de finale, il y aura un maximum de 5 sets qui pourront être tirés (un set se composant alors d'une volée de 3 flèches)

Comptage des points :

Un archer gagnant un set (match) marquera deux points.

Un archer perdant un set (match) ne marquera aucun point.

En cas d'égalité, les deux archers marquent un point.

Cette procédure de comptage des points est la même que nous nous trouvions entre les 1/64^{ème} et 1/8^{ème} ou à partir des 1/4 de finales.

Ce n'est plus le total des points des flèches qui détermine le gagnant mais le nombre de points de sets.

Une fois le nombre de sets maximums tirés, les archers peuvent être à égalité, le départage se fera toujours au moyen d'un tir de barrage (shoot-off).

Le shoot-off se fera par le tir d'une seule flèche par archer et l'archer dont celle sera le plus près du centre sera déclaré vainqueur.

Il n'y aura plus de records pour 12 flèches.

Résumé:

Des 1/64^{ème} de finales jusqu'au 1/8^{ème} de finale : max 3 sets (un set = 1 tir de 6 flèches)

A partir des 1/4 de finale, max 5 sets (un set = 1 tir de 3 flèches)

1 set gagné = 2 points, 1 set perdu = 0 points, égalité = 1 point pour chaque archer.

Tant que le nombre de sets restants permet à l'un ou à l'autre archer de revenir à égalité, il faut continuer à tirer les sets.

Egalité = shoot-off (1 seule flèche par archer) et la flèche la plus près du centre désigne le gagnant.

3° Masters en FITA

La plus longue distance pour les Masters ont été revues, les Masters hommes tireront les distances de 70m/60m/50m/30m

Les Masters dames tireront les distances de 60m/50m/40m/30m.

Il sera toujours possible pour les Masters de tirer aux distances plus longues, à la seule condition de participer en catégorie Sénior.

Arbitrage tir Nature :

- Monsieur Daniel Magis a envoyé un courrier annonçant qu'il estime être apte à arbitrer seul en 3D et 2D. Or, Monsieur Magis n'a pas réalisé les 3 arbitrages « encadrés » par un arbitre Nature chevronné, il n'en a réalisé que deux durant lesquels il n'a pas trouvé opportun de se faire accompagner.

Il lui sera dès lors envoyé un courrier de refus de lui accorder le titre d'arbitre nature LFBTA ... la règle doit être la même pour tous.

6. Secrétaire générale:

Revue l'Archer : Le premier numéro de la revue « l'ARCHER » nouvelle version est paru.

Une nouvelle « convention d'envoi » a été prise avec la poste ... si d'aventure une suspension ou l'arrêt de la publication devait être prise : ne pas oublier de mettre un terme à la convention.

Cette convention nous impose une parution fin Janvier, fin avril, fin juillet et fin octobre. Les articles à paraître dans le prochain numéro sont attendus par l'éditeur responsable (La secrétaire générale) pour le début du mois de janvier 2010 ;

Il est demandé au trésorier de présenter l'étude du coût de la nouvelle version par rapport à l'ancienne. Fait-on des économies ?

Carnets de l'archer : de nouveaux carnets ont été imprimés ... la société « E'COOL Gosselies (Jean-Michel Piquet) » prend en charge une partie du coût (25%) en plaçant sa publicité à l'arrière du carnet. Des pochettes plastiques de protection sont souhaitables : une commande sera faite.

7. Rapport des délégués du tir nature et des provinces :

7.1 Délégué tir nature :

- La mise à jour du règlement « F.R.B.T.A -3D » pour l'aligner sur l'international attend l'accord de la FRBTA ... Il devrait l'être lors de la prochaine réunion de l'U.C.

- Le président de la HBL a déposé la candidature du cercle DKP (Poppel) pour l'organisation du championnat de Belgique 3D. Il lui a été signalé qu'il n'y aura plus de « Championnat de Belgique 3D » organisé sur une journée. Dès la saison 2010, l'attribution des titres de « Champions de Belgique 3D » sera calquée sur ce qui se fait depuis plusieurs années en Tir Nature sur Blasons.

Un accord de principe existe entre les responsables «Tir nature HBL et LFBTA ». Il ne reste plus qu'à obtenir l'accord de la commission nature de la LFBTA.

Le délégué est à la recherche d'un candidat organisateur de la remise des prix des Championnats de Belgique 2D et 3D 2010.

- Le délégué tir nature proposera à la commission d'organiser une compétition Internationale 3D « Open » en 2011. Celle-ci serait organisée suivant le règlement FITA 3D international.

L'étude de faisabilité est déjà bien avancée. Il souhaite toutefois ne rien divulguer pour l'instant.

- La remise des prix du championnat de Belgique 2D 2009 sera organisée le 22 novembre 2009. A cette occasion, les renards 3D mérités en 2009 seront également distribués.

- Le calendrier nature 2D et 3D est en passe d'être finalisé. Seules manquent 2 dates en HBL.

- Règlement : changements des points.

- Catégorie jeunes : une seule : la différence se situe au niveau du pas :- blanc pour les 14 ans et moins.

- adulte pour les 15 ans et plus.

7.2 Délégué du Hainaut :

- Demande que la procédure à suivre pour demander les étiquettes annuelles se trouve sur le site.

- Réitère sa demande faite lors du CA du 05 juin 2009 et renouvelée lors du CA du 02 octobre 2009, à savoir être informé des compétences attribuées à chaque membre du Conseil d'Administration.

7.3 Délégué de Liège :

- Demande que le lieu de réunion soit repris sur le rapport.

- Est en attente d'une réponse à propos d'une salle demandée pour organiser le Championnat de Belgique Salle 2010, comme KJSS est candidat, il se propose de s'informer de la possibilité de disposer de la salle pour organiser les Championnats de LFBTA en salle 2009-2010 les 13 et 14 février 2010.

La salle est : Le Hall Omnisport André Cools à Flémalle.

Le délégué confirmera ultérieurement lorsqu'il aura la certitude que l'organisation se fera.

Que prend en charge la LFBTA dans l'organisation des Championnats de Ligue :

L'organisation nécessite la possibilité d'installer 24 cibles au minimum.

L'organisateur reçoit un forfait de 750€ par journée.

La LFBTA prend en charge : - repas et consommations des officiels.

- repas et consommations du jury d'appel
- frais d'arbitrage
- redevance FITA
- médailles

L'organisateur a à sa charge : - frais d'organisation (location salle, etc.)
- repas et consommations des arbitres.

7.4 Délégué de Luxembourg :

RIEN A SIGNALER.

7.5 et 7.6 Délégué du Brabant et de Namur :

EXCUSES.

8. Trésorier :

Nombre de membres : 1710 cotisations payées.

Convention « Formation arbitre » : renvoyée à l'ADEPS.

Subvention complémentaire 2009 : renseignements sollicités par l'ADEPS le 06 novembre 2009, réponse demandée pour le 10 novembre 2009. Le trésorier va introduire les dossiers sportifs qui ont été réalisés sur fonds propres en 2009.

Paiement prestation Directeur technique licencié (juillet-août) : une solution en notre faveur a été trouvée.

Frais de déplacement des entraîneurs : le trésorier va examiner la question.

9. Courrier :

- Reçu de administration TVA et enregistrement: A propos ... taxe compensatoire aux droits de succession (convention location locaux par asbl).

Réponse (par courrier) : LFBTA ne loue pas de locaux.

- Reçu Rappel ADEPS : facture achat ciblerie: dossier Tubize. Transmis au trésorier.

- Reçu de la Région Wallonne : Mise à jour fiche Infrasport « Tir à l'Arc ».

Réponse (par fax et courrier) : dossier modifié.

- reçu de l'Architecte en charge du dossier « Extension Centre sportif de Theux » une demande d'informations sur normes pour construction mur de tir : *réponse par courriel*.

10. Date prochain CA : samedi 12 décembre 2009 (matin) dans les locaux du Siège Social (GSR).

Fin de séance : 00h15

Rédaction du secrétaire administratif